

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Sous-traitance-des-salaries-une>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°47 > **Sous-traitance des salariés : une maltraitance qui nuit aussi à la sûreté nucléaire**

1er novembre 2010

Sous-traitance des salariés : une maltraitance qui nuit aussi à la sûreté nucléaire

Le 14 octobre 2010, les prud'hommes de Rouen rendront leur jugement dans l'affaire de Philippe Billard, travailleur du nucléaire employé par un sous-traitant d'EDF. Ce lanceur d'alerte a été déclaré "indésirable" en centrale nucléaire. Motif : il se bat pour la sécurité et la santé de ses collègues. Précarité, pression patronale, accidents du travail, maladies professionnelles mortelles, loi du silence, discrimination syndicale... C'est aussi ça, le nucléaire. Philippe Billard témoigne.

Je suis salarié de la sous-traitance du nucléaire depuis septembre 1985, et j'ai pris mon premier mandat syndical à la CGT en 1987. Sur le site nucléaire de Paluel en Seine-Maritime, EDF exposait déjà les sous-traitants aux travaux les plus pénibles. Les prémices de la maltraitance, mais sans commune mesure avec ce qui se passe aujourd'hui, avec parfois six ou sept niveaux de sous-traitance. Je travaille maintenant pour un autre sous-traitant d'EDF, une boîte du groupe GDF-Suez qui s'appelle Endel. En 2001 je suis élu délégué du personnel et membre du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail. La discrimination syndicale commence, avec le refus de payer mes primes pendant deux ans (environ 150 euros mensuels, ça fait beaucoup sur une petite paie). Que me reproche mon patron ? Lorsque je lui écris pour dénoncer nos conditions de travail inacceptables, je mets en copie l'inspection du travail, la médecine du travail, la direction d'EDF, les syndicats d'EDF, l'Autorité de Sûreté Nucléaire, l'Assurance Maladie... Il n'accepte pas que je dénonce la maltraitance que nous subissons : pour lui, ce qui se passe chez nous devrait être traité uniquement à l'intérieur.

Je suis ensuite devenu membre des CIESCT (Comité Inter-Entreprises Sécurité et Conditions de Travail) de Paluel et Penly. Je dépose alors régulièrement des droits d'alerte chez EDF, qui restent lettre morte. En 2006, je dépose un droit d'alerte qui va vraiment agacer EDF, car je dénonce la rupture d'une gaine de combustible sur la tranche 4 de Paluel : cette gaine est la première barrière de sûreté d'une installation nucléaire de base. Je dénonce l'exposition non-déclarée aux rayonnements alpha durant cet arrêt de tranche. Quelques semaines plus tard, je dépose un droit de retrait collectif : sur Paluel, deux salariés viennent d'être contaminés par la légionellose. Ils sont entre la vie et la

mort. Un collègue soigné à Rouen, l'autre à l'hôpital de Dieppe : trop mal en point pour être transporté plus loin. Aujourd'hui, l'un d'eux ne travaille plus en centrale et il est en procès avec son entreprise. Mais l'autre a repris en centrale, sans procès. Son épouse et lui travaillent dans la même entreprise. Beaucoup de salariés sont en intérim, mais les autres sont aussi des précaires : un CDI dans le nucléaire ne dure que le temps d'un chantier. Quoiqu'il en soit, EDF me court derrière pour faire reprendre le travail à tout le monde : nous sommes en arrêt de tranche avec un coût de 1 million d'euros par jour. La pression mise par les employeurs et EDF fera reprendre le travail.

Mes interventions devenant de plus en plus dérangeantes, en mai 2006 ma boîte cherche à me licencier. Cela arrive après une réunion des délégués du personnel où je dénonce des magouilles entre employeurs pour se séparer les marchés, dans le cadre de la nouvelle PGAC, la Prestation Globale Assistance Chantier. La justice nous donnera raison sur ces magouilles. Endel veut d'abord me forcer à partir travailler sur un autre site. Je refuse : le patron ne me paie plus. Je vais aux prud'hommes et je gagne. Je retrouve mon salaire, mais pas mon poste à la centrale de Paluel. Pendant 31 mois, je serai laissé à la maison sans travail, et donc sans primes : une perte de 700 euros chaque mois.

Endel veut toujours me licencier, contre l'avis du Comité d'Entreprise et de l'inspecteur du travail. En même temps, je retourne aux prud'hommes pour faire appliquer la décision de l'inspecteur du travail qui oblige mon patron à me remettre exactement dans les conditions initiales. Au terme d'une longue procédure, Endel me redonne un travail, mais dans un petit atelier de pétrochimie. Je ne suis pas formé pour ce poste, et je ne retrouve pas les primes que je touchais en centrale. J'exige depuis des mois du travail à la centrale de Paluel, le règlement de mes pertes de salaire, les dommages et intérêts, le paiement de la discrimination et du harcèlement, l'atteinte à mes enfants. Endel me confirme qu'EDF ne veut plus de moi sur ses centrales. Je comprends qu'Endel souhaite que je sorte de l'entreprise, sans le dire réellement. Devant cette volonté de m'écarter, devant ces décisions de justice non appliquées, les prud'hommes ont à nouveau été saisis de mon dossier, qui devient aussi celui de la représentativité des salariés de la sous-traitance dans le nucléaire. Le jugement d'octobre 2010 n'est qu'une étape de notre combat collectif. On continue.

Sophie Morel, qui a représenté le Réseau "Sortir du nucléaire" lors du passage de Philippe Billard aux prud'hommes, nous explique pourquoi les antinucléaires soutiennent les sous-traitants des centrales.

Pour préserver son image de marque, EDF réserve les tâches les plus dangereuses à des entreprises sous-traitantes, comme Endel. Et les sous-traitants peuvent eux-mêmes sous-traiter à d'autres sociétés une partie du travail confié par EDF. Chaque année, plus de 25000 sous-traitants travaillent sous rayonnements. Ils encaissent plus de 80% des doses d'irradiation. Ce système évite un scandale sanitaire : seuls les employés d'EDF sont comptabilisés dans les études épidémiologiques. Les collègues de Philippe Billard sont parmi les premières victimes du nucléaire, et EDF les force à sacrifier leur santé pour notre sécurité. En plus, le parc nucléaire français vieillit. On voit en particulier à Fessenheim qu'EDF demande la prolongation de ses installations. Les accidents actuels sont plus ou moins occultés ; demain ils seront encore plus nombreux, avec des réacteurs plus souvent arrêtés, contrôlés plus fréquemment, beaucoup de pièces à changer, davantage de risques... et tout cela repose sur des salariés comme Philippe Billard, sous-payés, exploités, irradiés, qui travaillent dans des conditions effroyables du fait de cette logique de réduction des coûts. Ces économies faites sur la sécurité mettent en danger les travailleurs et la population. Pour ces salariés, il existe des gisements d'emplois importants en dehors du nucléaire. Avec l'argent prévu pour construire l'EPR, on pourrait créer beaucoup plus d'emplois dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, par exemple l'isolation des bâtiments. Ce sont des emplois non délocalisables, et beaucoup moins dangereux. Pour moi, il faudrait développer un grand service public de l'énergie, qui ne s'occupe pas seulement de la production mais trouve des solutions propres à chaque région. Mais ni les politiques,

ni les industriels ne veulent en entendre parler.

Pour en savoir plus :

- D'autres articles sur le combat des sous-traitants et des vidéos de Philippe Billard sont consultables sur notre site :

<https://www.sortirdunucleaire.org/blogs/sante-et-sous-traitance>

- Daniel, sous-traitant venu témoigner aux dernières Rencontres d'été du Réseau, anime un blog sur les conditions de travail de ses collègues : <https://mazonecontrolee.wordpress.com>

- L'association "Santé / sous-traitance" a été créée par Philippe et ses collègues pour préserver leur santé et aider les salariés déjà malades. Contact : philippe.billard@yahoo.fr

A lire, à voir :

- DVD "R.A.S - Nucléaire, rien à signaler". Les ouvriers du nucléaire sortent de l'ombre dans ce documentaire de Alain de Halleux. 58 mn, 2009. 23,50 € port compris.

- Livre La Centrale. Derrière les grilles et l'enceinte en béton du bâtiment réacteur, le point P à atteindre, rendu inaccessible pour des raisons de sécurité, dans la pratique un contrat de travail suffit. Ce contrat, Loïc l'a décroché par l'ANPE de Lorient, et je n'ai pas tardé à suivre. Roman d'Elisabeth Filhol, 2010, 144 pages. 18 € port compris.

A commander au Réseau "Sortir du nucléaire", 9 rue Dumenge 69317 Lyon Cedex 04 (chèque à l'ordre de "Sortir du nucléaire") ou dans notre boutique en ligne :

<https://boutique.sortirdunucleaire.org>